



Die Spitäler der Schweiz.  
Les Hôpitaux de Suisse.  
Gli Ospedali Svizzeri.

Berne, le 3 septembre 2003

## INFORMATION AUX MEDIAS

### TARMED pour les hôpitaux : échec de la discussion au sommet

**Le nouveau tarif médical ambulatoire TarMed continue de faire l'objet de vives controverses dans les négociations cantonales entre les organisations du système de santé. La discussion au sommet de ce jour a échoué. Les assureurs-maladie (santésuisse) demandent en effet que les autorités cantonales appliquent la procédure de fixation de la valeur initiale du point taxe. L'association nationale des hôpitaux H+, a déjà intenté une action en justice contre santésuisse, afin de garantir l'introduction du nouveau tarif, neutre au niveau des coûts, au 01.01.2004.**

Le montant maximal de la valeur initiale du point taxe, véritable pomme de discorde : la discussion au sommet qui s'est tenue aujourd'hui entre les représentants de H+ Les Hôpitaux de Suisse, de la Fédération des hôpitaux privés, de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires CDS et de santésuisse pour définir la suite des négociations s'est soldée par un échec.

santésuisse a déclaré aujourd'hui qu'elle stoppait toute négociation cantonale sur le TarMed, dans les cas où l'on ne pouvait parvenir à un accord sur une valeur initiale du point taxe limitée à CHF 1.— au maximum. Les assureurs-maladie demandent désormais que les autorités appliquent la procédure de fixation du tarif.

Le 11 juillet, l'association nationale des hôpitaux H+, a déjà intenté une action en justice contre santésuisse, afin de garantir l'introduction du nouveau tarif, neutre au niveau des coûts, au 01.01.2004 (cf. Information aux médias de H+ du 11.08.2003, disponible sous [www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)).

#### **Introduction au 01.01.2004 : pas d'augmentation des coûts ni de réduction des prestations au détriment du patient**

L'association nationale des hôpitaux continue de soutenir une introduction de TARMED au 01.01.2004 en insistant sur l'observation de la convention existante qui prévoit une introduction structurée et neutre au niveau des coûts du nouveau tarif, sans augmentation des coûts, ni réduction des prestations pour le patient.

santésuisse et les hôpitaux procèdent actuellement dans les différents cantons au calcul des valeurs du point taxe. Pour plus de la moitié des hôpitaux suisses, ces calculs ont été effectués et approuvés par santésuisse. Des valeurs du point taxe entre CHF 0,80 et 1,00 ont été fixées pour les prestations subventionnées des hôpitaux publics ; des valeurs du point taxe entre CHF 1,15 et 1,35, pour les prestations *non* subventionnées des établissements publics et privés, la moyenne suisse de la vpt étant de CHF 0,96.

**L'association H+ Les Hôpitaux de Suisse tiendra une conférence de presse le vendredi 12 septembre à Berne. Elle y démontrera comment l'obstination des assureurs-maladie pour une valeur initiale du point taxe inférieure à CHF 1.— risque d'entraîner, dans certains cantons, de dangereux goulots d'étranglement de l'approvisionnement sanitaire et une augmentation des déficits.**

#### **Complément d'information:**

**H+ Les Hôpitaux de Suisse, Bernhard Wegmüller, directeur adjoint, tél. 031 335 11 55**

H+ Geschäftsstelle, Lorrainestrasse 4A, Postfach 302, 3000 Bern 11, Telefon +41 31 335 11 11, Fax +41 31 335 11 70, [www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)